

Givors, le 28 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE**Séance du Conseil Métropolitain du 28 novembre 2013**

Le Conseil Métropolitain, réunissant les élus de la communauté urbaine de Lyon et des communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois, s'est réuni le 28 novembre à Givors. 3 délibérations ont notamment été approuvées :

1/ Avis sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de la plaine Saint Exupéry

Le Préfet de Région a saisi en octobre 2013 le Président du Pôle Métropolitain, pour avis sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise¹. Le projet de modification porte exclusivement sur l'espace interdépartemental de Saint Exupéry.

Le Pôle Métropolitain a émis un avis favorable à la modification de la DTA sur le territoire de prescription de l'espace interdépartemental, sous réserve de conforter les infrastructures de transport et la dimension logistique du territoire autour de l'aéroport.

Le territoire spécifique de Saint Exupéry, constitué de 20 communes du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, est identifié comme un territoire à la fois porteurs d'enjeux majeurs et particulièrement sensible aux effets induits par les grands projets d'infrastructures.

Le Pôle Métropolitain tient à souligner en premier lieu que l'aéroport, porte d'entrée internationale du territoire, constitue un levier essentiel du développement économique.

A ce titre, ses capacités foncières de développement doivent être impérativement préservées sur le long terme, pour accompagner et permettre sa croissance.

Le Pôle Métropolitain soutient l'ensemble des orientations visant à améliorer l'accessibilité régionale et métropolitaine en transport collectif à la plate-forme aéroportuaire (aéroport et gare TGV) et au pôle d'emplois que constitue son territoire.

Ce territoire peut répondre à la carence en grands tènements permettant d'accueillir des activités productives et logistiques, nécessaires pour le maintien et le développement du tissu économique métropolitain.

Le Pôle Métropolitain considère que le site « Sud Saint Exupéry » doit absolument être affecté de façon prioritaire à la réalisation, à terme, du hub fret réunissant le chantier de transport combiné classique et le chantier d'autoroute ferroviaire alpine grand gabarit liés au CFAL et au Lyon Turin. Il demande que le prélèvement de l'ordre de 80 ha pour l'accueil d'activités logistiques sur ce site de 300 ha, soit impérativement contrôlé et encadré dans la DTA.

¹ **La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, approuvée par décret du Conseil d'Etat en janvier 2007 poursuivait notamment les objectifs suivants :**

- reconnaître et soutenir la métropole lyonnaise comme métropole internationale,
- garantir le maintien de toutes les potentialités de développement et d'évolution de la plate-forme multimodale de Lyon Saint-Exupéry,
- lutter contre l'étalement urbain et améliorer le cadre de vie,
- réaliser les contournements autoroutier et ferroviaire dans le cadre d'un système de transport favorisant le report modal et cohérent avec le projet de développement métropolitain ;

Contact presse :

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr

LA DECISION prise par le conseil / Le Conseil Métropolitain émet un avis favorable à la modification de la DTA sur le territoire de prescription de l'espace interdépartemental, sous réserve de la prise en compte des évolutions suivantes :

- Affirmer que les nouveaux sites économiques de niveau 1 et 2 ont pour vocation à accueillir prioritairement les activités logistiques en lien avec les infrastructures et les équipements d'intermodalité projetés, ainsi que les projets industriels nécessitant la mobilisation de grandes parcelles. Ces sites devront faire l'objet de plans d'aménagement phasés et cohérents avec la stratégie économique partagée par les collectivités locales concernées,
- Garantir les conditions d'implantation et d'exploitation du futur hub fret avant toute ouverture à l'urbanisation à vocation économique au sud de Saint-Exupéry et réserver le potentiel de développement économique aux seules activités logistiques en lien avec ces équipements,
- Rappeler que la réalisation des investissements nécessaires à la dé-saturation du Nœud Ferroviaire Lyonnais constitue le préalable à toute amélioration de l'accessibilité régionale, métropolitaine et locale à la plate-forme aéroportuaire,
- Préciser la nécessité de réaliser un nouvel échangeur sur l'autoroute A43 comme condition du développement du site Porte du Dauphiné / 4 Chênes.

2) Présentation de l'agriculture périurbaine dans le Pôle Métropolitain

L'agriculture périurbaine a été identifiée comme un sujet fédérateur de la coopération métropolitaine.

En février 2012, les Présidents des quatre agglomérations ont signé une charte pour l'agriculture périurbaine et se sont engagés à :

- Améliorer la connaissance des dynamiques agricoles dans le territoire métropolitain,
- Mettre en place des actions innovantes en faveur de l'agriculture périurbaine.

Les deux Agences d'Urbanisme ont présenté le diagnostic qu'elles ont réalisé sur l'agriculture dans l'aire métropolitaine pour comprendre les évolutions qui se jouent dans ce secteur économique qui présente des atouts mais aussi des signes de fragilité.

L'agriculture dans le Pôle Métropolitain occupe 42% du territoire avec 68 600 hectares.

C'est aujourd'hui le seul secteur économique à compter une entreprise dans chaque commune, ou presque, du Pôle métropolitain.

2700 hectares d'espaces agricoles ont été *artificialisés* entre 2000 et 2010 dont 63 % au profit de l'habitat et 37 % pour le développement économique et les infrastructures de transport.

Bien que l'on constate une diminution du nombre d'exploitations agricoles ces 10 dernières années (-35%), le phénomène peut être relativisé du fait de l'agrandissement et du regroupement de certaines exploitations (SAU moyenne par exploitation : 20 hectares en 2000, 31 hectares en 2010).

Une diversité des productions à l'échelle métropolitaine

- Prédominance spatiale des grandes cultures et de l'élevage
- Les communes de Saint-Etienne Métropole sont largement tournées vers l'élevage
- Importance du maraîchage et de l'horticulture, en nombre d'exploitations, dans le Grand Lyon
- Porte de l'Isère et Pays Viennois : des territoires agricoles assez semblables

Contact presse :

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr

L'agroalimentaire, une filière pourvoyeuse d'emplois

A l'échelle métropolitaine :

- ➔ **1 385 établissements** (dont 1 050 dans l'industrie agro-alimentaire), soit 24% des établissements rhônalpins.
- ➔ **16 245 emplois** (dont 9 260 dans l'IAA), soit 25% des emplois rhônalpins.

Les atouts permettant de conforter et de développer l'agriculture sur le territoire :

- ▶ **Mesures de protection du foncier agricole en place au travers des documents de planification**
- ▶ **Projets Stratégiques Agricoles et développement Rural (avec la Région), chartes, programmation pluri annuelle des collectivités locales.**
- ▶ **Des filières structurées, qui permettent de fiabiliser les exploitations agricoles**
- ▶ **Des segments de marchés à haute valeur ajoutée/les productions de niches (exemple : production de maïs semence)**

Le Pôle Métropolitain s'est saisi de ces éléments de diagnostic pour travailler dans 3 directions :

- Sur le court terme, construire des actions partagées autour de l'alimentation de proximité, des démarches solidaires, des lieux de mobilités, des grands évènements culturels...
- Sur le long terme, avancer ensemble sur les enjeux de l'agriculture périurbaine
- En continu, établir un dialogue et un partenariat avec les acteurs économiques et leurs représentants

3) État d'avancement des actions de la feuille de route 2012/2014 : débat d'orientations budgétaires

L'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des premiers projets et actions inscrits dans la feuille de route votée par le Conseil Métropolitain le 20 septembre 2012.

Le Budget de fonctionnement voté le 23 mars 2013 s'élevait à 2 072 278,27 € et devrait présenter un taux de réalisation d'environ 90%.

Parmi les réalisations et les projets, figurent notamment :

Aménagement :

- Le projet d'aménagement *de la Voie Verte des Confluences*, un itinéraire trans-territoires en modes doux, long de 268 km, dont 191 km sur le territoire métropolitain.
- L'appel à idées *Urbagare*, une démarche innovante de réflexion sur l'aménagement urbain autour des gares pour imaginer le « quartier de gare de demain ».

Déplacements :

- La création du *Syndicat Mixte de Transport* et la mise en place le 1er septembre 2013 du nouvel abonnement *T-libr* ouvrant droit à l'usage de plusieurs réseaux de transports collectifs. Plus de 6 200 Pass T-libr vendus en septembre.
- Covoiturage : création d'un espace dédié aux covoitureurs sur le parking du Géant Casino de Chasse/ Rhône.

Economie :

- *Pépites* : diffusion de l'expérience Grand Lyon/CCI de Lyon à l'échelle métropolitaine en soutenant 5 PME avec l'appui des trois CCI du territoire métropolitain et première sélection de « Pépites métropolitaines » en janvier 2014.

Contact presse :

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr

- *Biennale du Design* : le Pôle Métropolitain a invité une soixantaine d'entreprises métropolitaines au forum Design et Innovation et les entreprises des industries créatives ont été conviées à une journée "Industries créatives" pour une mise en réseau à l'échelle métropolitaine.
- *Robotique* : soutien au salon InnoRobo et mobilisation des acteurs de la filière pour élaborer un plan d'actions pour soutenir son développement.
- *Présence sur les salons professionnels* : participation commune des 4 agglomérations aux salons de l'immobilier d'entreprises (SIMI à Paris) et à InnoRobo
- *La charte pour l'agriculture périurbaine* : afin de conserver une agriculture aux portes des agglomérations, en développant les circuits de proximité et en reconnaissant le rôle de l'agriculture en matière de paysage et d'environnement, et comme filière économique.

Culture :

- *Création de circuits pour la découverte du patrimoine métropolitain (Journées du patrimoine métropolitaines)*
- *Résonances et mise en tourisme* des grands événements culturels tels que la Biennale du Design, Jazz à Vienne et la Biennale d'Art Contemporain.
- *Jazz Day Unesco le 30 avril dernier* : le Pôle Métropolitain a apporté son soutien à cette première initiative visant à fédérer les acteurs du territoire métropolitain autour de cette journée internationale du Jazz.

En 2014, le plan d'actions s'articulera autour des projets engagés dans la feuille de route :

- *Economie* : salon SIMI, poursuite de l'expérimentation du dispositif Pépites, engagement des études opérationnelles pour les pépinières du Gier, mise en oeuvre des plans d'actions filières (robotique, industries créatives, éco-construction, agriculture périurbaine, logistique), élaboration du schéma d'accueil des entreprises.
- *Aménagement* : mise en cohérence des Scot, préconisations techniques et signalétique de la Voie Verte des Confluences.
- *Déplacement* : élaboration du schéma métropolitain des déplacements avec le SMT, poursuite des actions de promotion du co-voiturage
- *Culture et tourisme* : offre « monweekendà... », étude pour la mise en place d'une Citycard métropolitaine, guide des journées du patrimoine, résonances des grands événements culturels (Biennales du cirque et de la danse, Jazz à Vienne), soutien au Jazz Day.

LA DECISION prise par le conseil / Le Conseil Métropolitain prend acte de ces orientations budgétaires

Contact presse :

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr